



Municipalité de Pointe-Fortune

PLAN D'URBANISME  
RÈGLEMENT 399-2024

Plan 4  
La zone agricole et  
ses particularités

-  Zone agricole
-  Contingentement des élevages porcins
-  Zonage d'élevage porcin

Îlots déstructurés potentiels

-  Commercial
-  Résidentiel

Rayons de protection du périmètre urbain

-  500 m
-  1 km
-  1,5 km (selon les vents dominants d'été)

-  Périmètre urbain
-  Limite municipale
-  Réseau routier
-  Limite de lot
-  Plan d'eau



1:15 000

Réalisé par:



Philippe Meunier et Associée  
Urbanisme et soutien municipal

Date: Avril 2024

